

# Épidémie de COVID-19 : informations à l'intention des participants aux réunions

Infoc  
Outbreak



**OMPI**

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE

**L'OMPI collabore étroitement avec les autorités suisses et les autres organisations des Nations Unies pour assurer la sécurité et le bien-être des participants et du personnel de l'Organisation. L'OMPI a pris les mesures nécessaires pour réduire au minimum le risque d'exposition à la COVID-19 et applique toutes les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Office fédéral suisse de la santé publique (OFSP).**

## Les mesures d'hygiène spéciales prises par l'OMPI

- Désinfection et nettoyage fréquents des locaux.
- Attention particulière accordée à la préparation des repas dans toutes les cafétérias de l'OMPI.
- Vaste mise à disposition de désinfectant pour les mains dans l'ensemble des bâtiments.

## Prévention et précautions individuelles

- Lavez-vous fréquemment les mains avec de l'eau et du savon (40-60 secondes) ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool (20-30 secondes).
- Évitez de vous toucher le nez, les yeux et la bouche si vos mains ne sont pas soigneusement lavées ou désinfectées.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec le pli du coude ou un mouchoir jetable lorsque vous éternuez ou tousez.
- Évitez tout contact rapproché avec une personne qui a de la fièvre, qui tousse ou qui a des difficultés respiratoires.
- Suivez les consignes et les recommandations locales.

## Si vous commencez à vous sentir mal au cours d'une réunion

- Évitez tout contact avec d'autres personnes en vous isolant immédiatement.
- Maintenez une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes.
- Faites-vous accompagner à l'Unité médicale de l'OMPI, situé dans le bâtiment GBII – les organisateurs ou les agents de sécurité peuvent vous guider.

## Si vous commencez à vous sentir mal en dehors des heures de conférence ou pour toute autre urgence médicale

- Évitez tout contact, y inclus les lieux publics.
- Restez chez vous ou dans votre lieu d'hébergement en cas de malaise, de fièvre ou de difficultés respiratoires.
- Ne vous rendez pas à la réunion ni dans les locaux de l'OMPI.
- Informez les organisateurs de la réunion et/ou le Service médical de l'OMPI (+41 22 338 91 28/+41 22 338 78 05), qui assurera la liaison avec les autorités suisses.
- L'Office fédéral suisse de la santé publique a mis en place une ligne d'assistance téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 (+41 58 463 00 00), qui fournit des instructions ainsi que des conseils d'ordre médical.

Le personnel du Service médical de l'OMPI est en liaison constante avec l'OMS et les autorités sanitaires suisses pour faire face à toute situation médicale et répondre aux questions que vous pourriez avoir sur la COVID-19.

Organisation Mondiale  
de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11  
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux  
extérieurs de l'OMPI sont  
disponibles à l'adresse  
[www.wipo.int/about-wipo/fr/offices](http://www.wipo.int/about-wipo/fr/offices)